

dette
L'Argentine livrée
aux vautours

coca
La goutte
qui fait déborder
le vase

PwC
Géant mondial
du conflit
d'intérêts

dossier ■

Le Maroc, entre réformes et continuité



02

sommaire

dlm

demain le monde

n° 27 – septembre/octobre 2014

Directeur de rédaction

Arnaud Zacharie

Rédaction

Frédéric Lévêque

Graphisme

Dominique Hambye, Élise Debouny

Impression

Kliemo – Eupen
sur papier recyclé

Photo de couverture

Manifestation de travailleurs
à Casablanca en avril 2014
pour l'emploi et de meilleurs salaires
© Abdeljalil Bounhar (AP/ Isopix.be)

dlm est le supplément

« développement » du magazine
Imagine demain le monde.

Pour le recevoir, abonnez-vous !

www.imagine-magazine.com
www.cncd.be/dlm

Contact

dlm@cncd.be – 02 250 12 51



AVEC LE SUPPORT DE
LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT



03 édito

Les BRICS à la manœuvre

par Arnaud Zacharie

04 actu

Virunga : Soco capitule. Vraiment ?

par Véronique Rigot

06 actu

L'Argentine livrée aux vautours

par Xavier Dupret

09 reportage

Terres nomades, terres perdues pour les Bédouins du Néguev

par Serge Bailly

12 l'esprit d'entreprise

La goutte de Coca qui fait déborder le vase

par Romain Gélin

13 petites histoires de gros sous

PWC, géant mondial du... conflit d'intérêts

par Antonio Gambini

14 dossier

Le Maroc, entre réformes et continuité**Un « printemps marocain » en demi-teinte**

par Rabab Khairy

Sahara occidental Un territoire disputé, un peuple oublié
entretien avec Hilt Teuwen, par Frédéric Lévêque

Nouvelle politique migratoire ou simple effet d'annonce?

par Elodie Alba Jimenez

UE-Maroc : Money, market & mobility

par Rabab Khairy

24 multi-culture

La gloire des imposteurs

par Julien Truddaïu

26 projet 11.11.11

Au Pérou, la transition agroécologique a commencé...

par Stéphane Compère

28 introspectus

Aide : bien mais peut mieux faire

par Leïla Bodeux

31 pas au sud, complètement à l'ouest

Faites-nous confiance !

par Gérard Manréson

« LE TEMPS OÙ LES ÉTATS-UNIS
ET L'EUROPE POUVAIENT
DICTER LEUR LOI AU RESTE
DU MONDE EST RÉVOLU »

Les BRICS à la manœuvre

■
ARNAUD ZACHARIE
Secrétaire général du CNCD-11.11.11

Tout un symbole : 70 ans après la conférence de Bretton Woods, qui avait donné naissance au FMI et à la Banque mondiale, le sixième sommet des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) a donné naissance, le 15 juillet 2014 à Fortaleza, à une Banque de développement et à un Fonds de réserve. Dotées chacune d'un capital de départ de 100 milliards de dollars, les deux nouvelles institutions auront pour particularité d'octroyer des prêts sans conditionnalité et de fonctionner sur base d'un mode de décision où chaque État membre dispose des mêmes droits de vote. Les BRICS ont ainsi pris soin de se démarquer des pratiques tant critiquées du FMI et de la Banque mondiale, dont les prêts sont conditionnés à des réformes macroéconomiques et sectorielles et dont le fonctionnement repose sur une démocratie censitaire (plus un État membre cotise, plus il a de droits de vote, avec un droit de veto pour les États-Unis).

Annoncée au printemps 2013, l'idée de créer une Banque et un Fonds des BRICS n'aura pas mis beaucoup de temps à se concrétiser. Les dernières divergences qui existaient entre la Chine et l'Inde ont été apaisées par un compromis : le siège social de la Banque sera situé à Shanghai, tandis que l'Inde assurera la présidence durant les 5 premières années. Chaque pays apportera 10 milliards de dollars pour constituer un capital de 50 milliards appelé à être doublé d'ici l'entrée en vigueur effective de la Banque, prévue en 2016. Si les prêts auront pour priorité le financement des infrastructures dans les BRICS, d'autres pays en développement pourront également à terme y participer et en bénéficier – l'Argentine a ainsi été le premier pays à se porter officiellement candidat.

Le Fonds de réserve, officiellement baptisé « Contingency Reserve Arrangement » (CRA), aura également un capital de départ de 100 milliards de dollars, dont 41 apportés par la Chine, 18 par l'Inde, le Brésil et la Russie, et 5 par l'Afrique du Sud. Ce Fonds aura pour but d'enrayer les crises de balance des paiements, en octroyant des lignes de crédits à court terme en cas de déséquilibres financiers, et aura la possibilité d'emprunter sur les marchés pour augmenter ses capacités de prêts.

Après avoir cherché à réformer les politiques et le mode de décision du FMI et de la Banque mondiale, les BRICS ont donc décidé de créer leurs propres institutions, qu'ils présentent comme complémentaires plutôt que rivales des institutions de Bretton Woods. L'avenir dira si les résultats seront à la hauteur de leurs ambitions, mais une chose est sûre : malgré leurs nombreuses différences, les BRICS ont en commun d'être des puissances régionales émergentes qui ambitionnent de construire un nouvel ordre mondial multipolaire. Cela signifie que le temps où les États-Unis et l'Europe pouvaient dicter leur loi au reste du monde est révolu.





© Andy Rouse / WWF

Virunga Soco capitule Vraiment ?

VÉRONIQUE RIGOT
CNCD-11.11.11

Le parc des Virunga, immense réserve naturelle congolaise, est menacé par les projets d'exploitation pétrolière de la société anglaise SOCO international. Début juin, sous pression, SOCO annonçait renoncer à l'exploitation. Mais capitule-t-elle vraiment ?

Classé en 1925, le Parc national des Virunga est le plus ancien d'Afrique et est reconnu patrimoine mondial par l'UNESCO depuis 1979. Sur ses 800 000 hectares, le parc abrite une multitude de biotopes avec leur faune et leur flore tout aussi diverses. Toutefois, malgré son classement, le parc est considéré depuis 1994 par l'UNESCO comme « patrimoine mondial en danger ». La plus grave menace qui pèse aujourd'hui sur lui est le pétrole.

Mobilisations payantes

Pour faire barrage aux projets de SOCO, associations congolaises et internationales se sont mobilisées. Et cela a porté ses fruits ! Le 11 juin, la compagnie pétrolière annonçait qu'en échange d'un arrêt des poursuites de la part du WWF, elle s'engageait à mettre un terme à ses activités d'exploration sismique dans le Lac Edward (principale zone d'intérêt pétrolier de l'ensemble de la concession nommée

« bloc V » et allouée à SOCO) et à n'engager ni exploration ni forage dans le parc, « à moins que l'UNESCO et le gouvernement congolais ne reconnaissent que de telles activités ne soient compatibles avec le statut de patrimoine mondial » dit le communiqué¹. Pour mémoire, ce bloc V est un territoire chevauchant pour plus des 2/3 celui du parc national des Virunga, dont la partie congolaise du Lac Edward, à la frontière ougandaise.

Une victoire ?

Par cet accord, la bataille semble donc gagnée et, à l'instar de notre ministre des Affaires étrangères Didier Reynders qui a salué cet accord, la communauté internationale s'est réjouie de cette « victoire ». Mais, dès le lendemain, des rumeurs de démenti de SOCO circulaient déjà, relayées par la presse congolaise : la direction de la compagnie pétrolière a en effet précisé que SOCO ne se retire pas, et a même



Ils courent pour Virunga

Le (semi-)marathon de Bruxelles, c'est chaque année plus de dix mille coureurs provenant de 50 pays différents qui se lancent à l'assaut de la capitale. D'après un site très connu de jogging, le marathon de Bruxelles est une des « 101 courses à faire dans sa vie ». Avec un départ au Cinquantenaire et une arrivée Grand Place, ce parcours vous fera découvrir les plus beaux coins de Bruxelles !

Alors, prêts pour l'aventure ? Rejoignez la Running Team 11.11.11 le 5 octobre et, par vos parrainages, soutenez le Réseau Ressources naturelles congolais qui combat les pratiques illégales d'exploitation des ressources naturelles en RDC et soutient les communautés locales contre l'exploitation du Parc des Virunga.

Infos & inscriptions sur www.cncd.be/courir

laissé entendre qu'elle continuera ses activités dans le bloc V. Nonobstant ces déclarations, SOCO a tenu sa promesse et clôturé le 21 juin ses opérations sismiques dans le Lac Edward. Mais elle a fait savoir que les limites du bloc V pourraient être redessinées et, selon une interview au journal britannique *The Times* de son PDG adjoint Roger Cagle, l'idée de faire déclasser le bloc V de la liste du patrimoine mondial est une piste envisagée.

Déclassez le site, une hypothèse crédible ?

La liste des sites inscrits au patrimoine mondial ne cesse de s'allonger au fil des années (26 sites viennent d'être ajoutés en juin 2014) et l'UNESCO vient de refuser la demande australienne de déclasser des forêts tasmaniennes. Selon certains experts, des raisons économiques pourraient éventuellement justifier d'un déclassement pour un pays en développement, mais les arguments tendent plutôt en sens inverse : la préservation de sites exceptionnels est plutôt perçue comme une plus-value que comme un obstacle au développement.²

Cette piste du déclassement de la prestigieuse liste de l'UNESCO ne doit pas pour autant être négligée. La ville de Dresde, en Allemagne, a été déclassée suite à la construction d'un pont qui la défigurait, tandis que le sanctuaire de l'oryx arabe (un ongulé asiatique proche de l'antilope) l'a été quand le Sultanat d'Oman a réduit unilatéralement sa surface en 2007.

Fin juin, l'UNESCO rappelait cependant sa « demande à l'État congolais d'annuler tous les permis d'exploitation

pétrolière » attribués sur le territoire classé : « L'exploration et l'exploitation de pétrole, gaz ou minerais n'est pas compatible avec le statut de patrimoine mondial ».

Annuler les permis octroyés

Il y a fort à parier que SOCO n'en restera pas là, et n'hésitera pas à insister sur les enjeux économiques et à jouer sur les ambiguïtés de la loi congolaise. On rappellera, après de multiples rebondissements, la décision du gouvernement d'autoriser l'exploration, le ministre congolais des Hydrocarbures déclarant en 2012 que « les intérêts économiques du pays prennent sur les considérations environnementales dans ce parc ». Pourtant, l'octroi de tels permis est contraire à la loi congolaise sur la protection de la nature, et c'est donc « à des fins scientifiques » que l'exploration avait été autorisée, seul motif prévu par la loi pour déroger à l'interdiction de pénétrer dans une aire protégée. Le documentaire *Virunga*, sorti en avril 2014, a mis en lumière d'importants soupçons de corruption. Depuis des décennies, ces richesses alimen-

« LA SOLUTION DÉFINITIVE À CETTE MENACE NE PEUT ÊTRE QUE L'ANNULATION DES PERMIS D'EXPLOITATION PAR LE GOUVERNEMENT CONGOLAIS »

tent toutes les convoitises, et face à cette instabilité récurrente, les gardiens du parc comme les défenseurs de l'environnement et les militants des ONG locales effectuent leur travail quotidien au péril de leur vie. Plus de 140 personnes travaillant pour le parc ont été assassinées ces 20 dernières années, et en avril dernier, son directeur, le Belge Emmanuel de Mérode, a été pris en embuscade et violemment agressé.

La solution définitive à cette menace ne peut être que l'annulation des permis d'exploitation par le gouvernement congolais et le choix d'un modèle de développement économique « qui bénéficiera à la majorité, et non à quelques-uns » selon les termes de l'archevêque et prix Nobel de la paix sud-africain Desmond Tutu (*The Huffington Post*, 30 avril 2014). Telle est finalement la demande du Réseau Ressources naturelles – qui regroupe plus de 250 organisations congolaises et qui est soutenu par l'Opération 11.11.11 – et de l'ensemble de la société civile car le véritable enjeu, ce sont les conditions de vie de plus d'un million de Congolais qui vivent à proximité immédiate du Parc des Virunga.

1/ Communiqué conjoint de SOCO et WWF, « SOCO and WWF agree way forward on future activity in Virunga National Park (DRC) », 11 juin 2014. 2/ Plusieurs études sur les impacts économiques du classement de sites encouragent justement à l'inscription des sites. Voir par exemple : www.icomos.org/icahm/initiatives_economicimpacts.html

XAVIER DUPRET

L'Argentine livrée aux vautours

Alors que le monde entier avait les yeux rivés sur les prouesses de Lionel Messi, l'Argentine luttait, cet été, sur un autre terrain. Le 16 juin, la Cour suprême des États-Unis mettait fin à un bras de fer judiciaire qui, pendant longtemps, a opposé l'État argentin à des fonds vautours.

En 2001, l'Argentine, au bord de la banqueroute, entre en défaut de paiement. Les créanciers de la République sud-américaine, placés au pied du mur, sont alors acculés à la renégociation. Après l'élection de Nestor Kirchner à la présidence (2003), cette restructuration va prendre un tour drastique pour les créanciers contraints d'accepter une réduction de 65 % du volume de la dette. C'est le plus gros défaut de paiement depuis les années 80. Au terme de deux *rounds* de négociation (2005 et 2009), 97 % des créanciers acceptent les conditions posées par Buenos Aires. Quelques 80 milliards de dollars passent ainsi à la trappe (*The Economist*, 22 oct. 2011).

L'opportunisme des rapaces

En 2008, les fonds vautours¹ NML Capital et Aurelius achètent des titres de la dette publique argentine pour 48 millions de dollars alors que leur valeur nominale² s'élève à 222 millions. Précisons qu'étant donné que cet ordre d'achat a eu lieu sept ans après le défaut de paiement, NML Capital et Aurelius n'ont donc jamais participé, en aucune manière, au financement de l'État argentin. En fait, l'objectif de ces fonds spéculatifs est de profiter des situations de crises pour racheter les dettes d'États à des prix très bas et de contraindre ensuite, par la voie judiciaire, ces mêmes États à rembourser le montant initial des dettes, les intérêts, les pénalités et autres frais de justice.

En 2012, à New York, le juge Thomas Griesa condamne l'Argentine à verser 1,33 milliard de dollars aux vautours, qui réaliseraient ainsi 360 % de bénéfices. Buenos Aires introduit un recours auprès de la Cour suprême des États-Unis qui, en juin de cette année, a refusé de se saisir de l'affaire confirmant, dans la foulée, la décision du juge Griesa.

À l'heure où ces lignes sont écrites (août 2014), le gouvernement argentin se refuse à dédommager les fonds vautours. En cause, la crainte pour Buenos Aires de voir les autres créanciers ayant refusé de renégocier (les *hold out* dans le jargon par opposition aux *hold in* ayant, eux, accepté les termes de la

restructuration) emboîter le pas aux vautours. De plus, une clause RUFO (*Right upon future offers*) définit les termes de la renégociation de la dette avec les *hold in*. Cette clause, d'application jusqu'au 31 décembre 2014, précise que si Buenos Aires accordait, le cas échéant, de meilleures conditions aux *hold out* qu'aux *hold in*, ces derniers seraient en droit de demander un traitement équivalent. Cette hypothèse ramènerait l'État argentin à la situation de 2001.

Nouvelles sources de financement

Certes, il est toujours possible d'affirmer que l'administration Kirchner aurait dû faire reconnaître l'illégitimité de sa dette extérieure – puisque les juges argentins ont identifié en 2000 près de 477 délits dans sa formation³ – et se passer des marchés financiers. Et jusqu'à présent, Buenos Aires semble avoir tenu compte de ce judicieux conseil. Depuis 2001, l'Argentine est traitée en paria par les marchés financiers. Jusqu'il y a peu, elle se finançait à partir du boom des matières premières qui lui a permis d'accumuler d'appreciables réserves de change. Mais, depuis le choc de 2008 et le ralentissement de l'économie mondiale qui a suivi, l'Argentine doit se trouver de nouvelles sources de financement. Cet impératif est, sans nul doute, à l'origine de l'actuel rapprochement avec les Brics (voir l'*édito*, p.3). À la mi-juillet 2014, le gouvernement argentin a signé avec la Chine une vingtaine d'accords de coopération d'une portée relativement large. Ces accords englobent, en effet, des domaines aussi divers que le développement de l'énergie nucléaire, la rénovation de lignes ferroviaires et la mise à disposition, dans un but de stabilisation du cours du peso, d'une ligne de crédits de 11 milliards de dollars en faveur de la Banque centrale de la République argentine (*Ámbito financiero*, 20 juil. 2014). Ce sont les tribunaux londoniens qui seront compétents pour juger des litiges susceptibles de naître à l'avenir entre la Chine et l'Argentine⁴. L'Argentine reste donc dépendante de sources extérieures de financement et ne dispose, par conséquent, d'aucune latitude pour imposer la juridiction de ses tribunaux à ses créanciers. (voir encadré page 8)





Défaut technique non volontaire

Le 30 juillet dernier, l'Argentine est entrée, comme prévu, en défaut technique⁵ puisque les paiements effectués à New York au bénéfice des créanciers *hold in* ont été bloqués par la justice états-unienne. Au demeurant, on notera que le gouvernement argentin, puisqu'il veut payer, ne peut être considéré comme étant en défaut de paiement volontaire. Voilà pourquoi récemment des créanciers européens ont menacé d'attaquer en justice les institutions financières états-unies qui refusent de procéder aux paiements attendus (*Tiempo Argentino*, 6 juil. 2014). Le 4 août, le juge Griesa autorisait exceptionnellement la banque JP Morgan à effectuer des paiements au seul bénéfice des créanciers européens (*Ambito Financiero*, 4 août 2014).

« NI NML CAPITAL NI AURELIUS N'ONT DONC JAMAIS PARTICIPÉ, EN AUCUNE MANIÈRE, AU FINANCEMENT DE L'ÉTAT ARGENTIN »

Si l'Argentine entre en défaut technique, ses relations avec les créanciers pourraient revêtir la forme suivante. Les *hold in*, comme nous l'avons vu, veulent être payés selon les termes de la restructuration qu'ils ont acceptée. Et le gouvernement argentin souhaite les payer. Le problème vient de la compétence des tribunaux américains. À l'avenir, le gouvernement argentin pourrait donc, avec l'aval de ses créanciers, désigner Buenos Aires comme lieu de paiement des échéances de la dette restructurée (*Página/12*, 18 juin 2014.). L'Argentine nous prouvera-t-elle, une fois encore, que l'on peut survivre à un défaut de paiement ?

1/ Les fonds vautours sont des fonds d'investissement spécialisés dans la reprise de dettes de débiteurs en cessation de paiement. Après rachat, ces fonds passent en justice afin d'obtenir du débiteur un remboursement de la créance à sa valeur nominale grevée en sus d'intérêts de retard et autres pénalités. 2/ La valeur nominale d'un titre est celle fixée à l'émission. En cas de restructuration de dette, il est normal que la valeur d'un titre nominal baisse puisque le capital qu'il représente a également diminué. 3/ Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-monde (CADTM), *Le CADTM soutient l'Argentine contre les créanciers prédateurs et l'encourage à quitter le tribunal de la Banque mondiale*, 9 novembre 2012. 4/ Decreto 1091/2014, Boletín Oficial, République Argentine. 5/ Voir à ce sujet Xavier Dupret, *L'Argentine et les vautours* in *La Revue Nouvelle*, n°12, édition de décembre 2013.



© Victor R. Caivano (AP/Isopix)

Souveraineté nationale bafouée ?

Bien des choses ont été écrites dans les médias belges au sujet des fonds vautours et de leurs relations avec l'Argentine. À ce sujet, on recommandera de consulter des sources argentines. Il est, par exemple, particulièrement hasardeux d'affirmer que c'est à l'administration Kirchner qu'échoit la lourde responsabilité d'avoir abandonné la souveraineté nationale en confiant à la justice américaine le soin de trancher les litiges qui opposeraient l'Argentine à ses créanciers.

En réalité, ce renoncement a été inauguré par la junte militaire installée en 1976, sous la pression des États-Unis qui satellisent alors l'Argentine, suite à une modification du code civil. Cette dernière, connue en Argentine sous le nom de « clause Martinez de Oz » (du nom du ministre des Finances de Videla), a été pleinement confirmée par tous les gouvernements depuis la chute de la junte en 1983.¹

« IL ÉTAIT ILLUSOIRE D'IMPOSER, EN PLUS D'UNE RÉDUCTION HISTORIQUE DU VOLUME DE LA DETTE, UNE RELOCALISATION À BUENOS AIRES DE LA JURIDICTION COMPÉTENTE EN MATIÈRE DE LITIGES »

Les titres pour lesquels l'État argentin s'est déclaré en défaut de paiement en 2001 n'échappaient pas à cette disposition. Lorsque l'administration Kirchner entame, en 2005, les négociations avec les créanciers, la « clause Martinez de Oz » était pleinement d'application et la faculté de la remettre en cause n'était, à l'époque, pas vraiment à l'agenda. En effet, la restructuration de la dette argentine était qualifiée d'unilatérale par les créanciers. Dans ces conditions, il était illusoire d'imposer, en plus d'une réduction historique du volume de la dette, une relocalisation à Buenos Aires de la juridiction compétente en matière de litiges.

La méfiance des créanciers envers l'État argentin était telle qu'à l'époque, sur les 12 banques internationales contactées pour écouter les titres remplaçant ceux pour lesquels le défaut avait été décidé, 5 s'étaient désistées car elles trouvaient les termes de la restructuration trop durs et ne croyaient, par conséquent, pas en la possibilité d'écouter les obligations restructurées.²

Le problème de la restructuration de la dette argentine ne réside, tout bien considéré, pas tant dans la juridiction compétente pour traiter des litiges que dans l'absence de définition claire, lorsque les dettes ont été contractées, du traitement des *hold out*. Les termes de restructuration ne comportent, en effet, pas de clause de type *collective action*. Cette catégorie de clause définit qu'au-delà d'un certain seuil de créanciers (généralement, 75 %) ayant accepté les termes d'une restructuration, les *hold out* ne disposent plus daucun recours possible contre le débiteur en défaut. De telles clauses ont eu tendance à se généraliser au cours des dernières années sur les marchés émergents et sont appelées à se banaliser en Europe également (*The Economist*, 22 oct. 2011). Cela dit, les obligations émises sans clause d'action collective mettront des années voire des décennies avant d'expirer. Le problème est donc loin d'être réglé. En guise d'alternative, on plaidera avec la CNUCED pour un mécanisme de renégociation des dettes défini par le droit international. X.D.

1/ Alejandro Olmos, *Todo lo que usted quiso saber sobre la deuda externa y siempre se lo ocultaron*, Ed. Peña Lillo-Continent, Buenos Aires, 2006, pp.102-107. 2/ Héctor Luis Giuliano, *Problematique de la deuda pública argentina, La deuda bajo la administración Kirchner (Tome 1)*, Grupo Editor del Encuentro, Buenos Aires, 2006, pp.287-288.



Terres nomades, terres perdues pour les Bédouins du Néguev

SERGE BAILLY

Village non reconnu et démolri plus de 60 fois, Al Arakib est devenu le symbole de la résistance bédouine face à la politique israélienne d'assimilation forcée. Un groupe d'activistes belges *Solidarity with Bedouins* s'est rendu en Israël pour la deuxième fois en mars dernier.

C'est une terre de cailloux et de poussière, brûlée par le soleil. Un campement fait de maisons de briques et de tôles, les troupeaux de moutons qui paissent, quelques chameaux dans les pâturages alentour... Ce pourrait être une carte postale d'un endroit idyllique mais rapidement l'œil saisit le caractère hétéroclite des baraquements, des murs de pierres démolis témoins d'un désastre récent, les enclos pour animaux faits de bric et de broc, les chemins défoncés...

Le village d'El Sira s'étale dans la plaine entre les villes de Beer Sheba et Adrar, dans le Néguev. Septante familles y vivent, soit environ 500 personnes. Elles ont aménagé elles-mêmes la route et des panneaux photo voltaïques rendent le village autonome en électricité. À l'entrée de la maison de Khalil, l'ordre de démolition est toujours affiché. Depuis 2007, on a dénombré pas moins de 51 ordres de démolition de maisons à El Sira. Le 6 décembre 2012, le tribunal de Kiryat Gat a annulé ces ordres, le juge ayant estimé la démolition « disproportionnée » mais l'État a fait appel de la décision. « Depuis 2006, nous avons reçu des ordres de démolition pour toutes les maisons. Deux habitations qui étaient en train d'être rénovées ont été démolies », explique Khalil Al Amour, enseignant et juriste et l'un des plus fervents opposants à la politique d'assimilation des Bédouins.

Villages non reconnus

Les « villages non reconnus », selon la terminologie israélienne, sont tous logés à la même enseigne : aucun raccordement officiel à l'eau et à l'électricité n'est autorisé quand bien même des conduites d'eau passent dans le sol ou que des pylônes électriques se situent à proximité. Il n'y a pas d'aménagement des routes

ou d'infrastructures scolaires. Le plus souvent, les Bédouins des « villages non reconnus » recourent au système D : citernes d'eau de pluie, panneaux solaires pour l'électricité, etc.

Précarité et pauvreté, la situation des Bédouins reste égale depuis la nuit des temps. Elle épouse aussi l'histoire d'Israël. 1948 : la guerre entre Israël et ses voisins entraîne l'exode de la majorité de la communauté bédouine vers les pays voisins. Sur les 92 000 Bédouins recensés, environ 11 000 restent et sont rassemblés dans le nord du Néguev (en arabe : Naqab) par le gouvernement militaire d'Israël dans une zone appelée « Siyag » (clôture en arabe).

Après la guerre, Israël oublie ses promesses de relogement, tout occupé à sa volonté de créer une identité israélienne pour le jeune État. Les populations nomades font tache dans la stratégie



du nouvel État et les Bédouins n'obtiennent aucun droit de propriété sur les terres du Siyag où ils avaient été déplacés. Par ailleurs, les droits de propriété des Bédouins qui vivaient déjà dans le Siyag avant la création d'Israël ne sont pas reconnus. Un « oubli » qui se paie aujourd'hui encore, les Bédouins se retrouvant systématiquement déboutés dans leurs actions en justice, car Israël conteste leur droit de propriété qui justifie leur présence sur tel arpent de terre. Pas de papier, pas de propriété ! Les Ottomans puis les Anglais s'étaient pourtant accommodés de la présence des Bédouins dans ces zones inhospitalières, si pelées qu'elles n'intéressaient pas grand monde.

« NOTRE VIE EST FONDAMENTALEMENT AGRICOLE ET LE GOUVERNEMENT NE DONNE PAS DE TERRES POUR LES ANIMAUX »

Eric David, professeur en droit international à l'Université libre de Bruxelles, a constaté de visu ces atteintes lors de deux séjours en Israël et rappelle les conclusions finales du Tribunal Russell sur la Palestine¹ : « Depuis le 16^e siècle, les Bédouins du Naqab se déplacent dans leurs terres avec leurs troupeaux de chèvres et de chameaux pour changer de pâturage en fonction des saisons. Pendant la guerre de 1948, Israël a contraint les Bédouins à quitter ces terres traditionnelles et à s'installer dans une petite zone du nord du Naqab. Israël a promis qu'ils seraient autorisés à revenir sur leurs terres ancestrales six mois plus tard. La promesse n'a pas été tenue et, aujourd'hui, la moitié des Bédouins du Naqab vivent dans 46 « villages non reconnus », dont seulement 10 sont dans « le processus de reconnaissance » par Israël. »



En 2010, la Knesset a légalisé rétroactivement une soixantaine d'implantations individuelles établies sans permis. Ces implantations individuelles sont connectées à tous les services de base et se trouvent souvent à proximité des « villages non reconnus ». Mais voilà qu'aujourd'hui Israël a de grands projets pour le Néguev : le *Prawer Plan* dont l'intention est de fixer les Bédouins dans des villes ou dans des villages reconnus.

Al Arakib, village martyr

Depuis l'apparition du *Prawer plan*, les Bédouins s'organisent. Généralement moins éduqués que les populations juive et palestinienne, ils ont assisté passivement ces dernières années aux transferts de populations vers les villes et à la disparition de leurs pâturages. Ils ont récemment protesté contre le rôle du Fonds national juif dans la destruction du village d'Al Arakib pour planter une forêt sur ses terres.

Al Arakib est devenu le symbole de l'acharnement d'Israël contre les « villages non reconnus ». En 2012, les bulldozers sont entrés une dizaine de fois, donnant un coup de pelle par-ci, un autre par-là, repartant sous les huées de la population, revenant un mois plus tard... Des familles sont parties, d'autres résistent difficilement aux pressions du Fonds national juif. Tout a été rasé, à l'exception du cimetière du village... Mais à El Arakib, on ne s'avoue pas vite vaincu et le village a battu le rappel de tous les Bédouins de la région qui s'y retrouvent chaque semaine.

Dans ce village martyr, les chefs de clan traditionnels côtoient les activistes bédouins qui ont appris à s'organiser. C'est le cas du RCUV (*Regional Council for the Unrecognised Villages*), une association de défense des Bédouins du Néguev. Attia El Assam, son président, est très amer : « Chaque année, des maisons sont démolies sans offrir de solution de rechange. On essaie de nous étouffer écono-

miquement. Notre vie est fondamentalement agricole et le gouvernement ne donne pas de terres pour les animaux. Nous devons payer des charges pour changer les bêtes de pâturage, pour les amener au marché, etc... »

Assimilation forcée

Au mode de vie traditionnel des Bédouins, les autorités israéliennes opposent la nécessité d'une modernisation de la société bédouine. Du côté des opposants, on pointe le double langage des juifs israéliens : les villes dans lesquelles on les invite à habiter sont décrites comme des *townships* où règnent le sous-emploi et l'ennui. Le RCUV estime qu'entre 40 et 50 % des Bédouins sont sans emploi. Loin de leurs pâturages, ils viennent dans ces nouvelles villes avec moutons et chevaux et n'y trouvent pas toujours leur place. Sliman Abu Abayed, membre du RCUV, a monté un projet de bibliothèque ambulante pour les enfants des « villages non reconnus », il se montre lucide sur ce qui attend son peuple : « Le processus de judaïsation du Naqab est en cours, les Israéliens vont maintenir quelques réserves de Bédouins comme pour les indiens d'Amérique. Les « villages non reconnus » sont de plus en plus fragilisés. On cherche à



© Mohammed Ballas (AP/ Isopix)

restreindre leur territoire. On nous pousse à changer notre vie, notre identité. On nous demande de renoncer à un mode de vie ancien. Par exemple, une famille bédouine reste ensemble avec les parents, les cousins... parce que c'est la tradition mais aussi pour des raisons de sécurité. Maintenant, notre vie se réduit à un morceau de terre qui ne suffit plus à nourrir la famille. Le gouvernement veut nous imposer une surface précise par famille ».

« PERSONNE N'IGNORE QUE L'ASSIMILATION DES POPULATIONS BÉDOUINES MARQUE UNE VOLONTÉ DE JUDAISER LE NÉGUEV »

Fort de ce constat, le RCUV a présenté un plan alternatif au gouvernement. Réfléchi et structuré avec l'aide de professeurs de l'université Ben Gourion, ce plan réclame la reconnaissance des 46 « villages non reconnus ». Un plan qui a peu de chance d'être approuvé. Personne n'ignore que l'assimilation des populations bédouines marque une volonté de judaïser le Néguev. La ville de Beer Sheba, chef-lieu du Naqab, a subi des transformations importantes. Sa population a explosé, encouragée par les promesses d'installation faites aux juifs russes et à des groupes venus du Nord du pays. « Depuis 1997, la politique d'Israël consiste à faire venir des juifs du nord. On leur propose de s'établir pendant deux ans dans le désert. Puis, au terme de cette période, soit ils restent, soit ils peuvent retourner dans le nord du pays ». Un nouvel équilibre démographique s'est ainsi établi où les Bédouins se retrouvent minorisés. Ce qui fait dire à Eric David que « en détruisant le mode de vie traditionnel des Bédouins, Israël viole non seulement la Déclaration de 2007 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones mais commet aussi un sociocide² ».

1/ Eric David, Le droit international en VTT : la situation juridique des Bédouins en Israël, Centre de droit international, ULB, avril 2013. 2/ Bien que le terme n'ait pas encore de valeur légale, il est utilisé par les académiques pour désigner la « destruction de la capacité d'une société à se maintenir dans le temps, et cela par la destruction de ses structures politiques et sociales, mais aussi par la destruction des éléments matériels et immatériels constitutifs de son identité partagée ».



Interdire plutôt qu'étiqueter

Le 6 août dernier, en plein opération militaire israélienne contre la bande de Gaza, le groupe Colruyt précisait par voie de communiqué sa politique en matière d'importation et de vente de produits israéliens. Se basant sur le droit international et les résolutions de l'ONU, le groupe assure qu'il n'importe pas, pour tout ce qui touche aux produits commercialisés sous sa propre marque, de produits fabriqués dans les territoires occupés.

Une telle communication intervient alors que le gouvernement belge en est venu à parler d'étiquetage des produits issus des colonies et que la campagne de boycott des produits israéliens, dans leur ensemble, semble s'étendre et inquiéter à Tel-Aviv.

Si l'on peut évidemment se féliciter de la volonté du groupe Colruyt de contrôler ce qu'il vend et donc ses fournisseurs, la chaîne continuera à vendre des produits d'autres marques dont la provenance est incertaine puisque le « Made in Israel » ne distingue pas les produits issus du territoire israélien de ceux en provenance des territoires occupés.

Afin de s'assurer que les produits en provenance des colonies ne soient effectivement plus disponibles en Belgique et dans les États de l'UE, il est nécessaire d'exiger des autorités d'interdire l'importation de ces produits. À cette fin, la campagne Made in illegality, portée par plus de 25 organisations de la société civile en Belgique, dont le CNCD-11.11.11 et la FIDH, vous appelle à signer une pétition adressée au gouvernement belge.

Signez la pétition
www.madeinillegality.org

La goutte de Coca qui fait déborder le vase

« Open Happiness », tel est le slogan du premier vendeur de boissons non-alcoolisées au monde, Coca-Cola. Mais ce n'est pas exactement du bonheur que les consommateurs africains ont pu découvrir à l'ouverture de bouteilles de la célèbre boisson...

L'histoire se déroule au Nigéria. Le Conseil de protection des consommateurs (CPC), une association de défense des droits des consommateurs nigérians, reçoit une plainte en septembre 2013 pour la mise en vente de canettes de soda à moitié remplies provenant de Nigeria Bottling Company, une entreprise d'embouteillage, filiale de Coca-Cola HBC¹ et de Coca-Cola Nigeria Ltd. Le CPC lance alors son enquête. Tandis que l'embouteilleur accepte de coopérer, Coca-Cola Nigeria refuse de se plier aux inspections et de fournir les documents nécessaires à l'enquête de l'association.

Il faut rappeler que ce n'était pas la première plainte à l'encontre de la filiale du géant du soda américain. Des doléances concernant la mise sur le marché de cannettes et de bouchons rouillés ainsi que la présence de corps étrangers dans des produits de cette même compagnie avaient déjà été émises par le passé au Nigéria.

Des produits défectueux

Les conclusions du panel mis en place par le CPC pour enquêter entre septembre 2013 et février 2014 sont formelles : des produits défectueux, présentant des risques sanitaires pour le consommateur, ont été mis en vente, ceci en violation du *Consumer Protection Council Act* nigérian. Le rapport révèle par ailleurs que la filiale de Coca-Cola ne dispose pas de politique sur les dates de péremption, que sa politique de règlement des litiges ne couvre pas les préjudices (blessures, intoxications...) liés à la consommation de ses produits et qu'aucun mode de compensation n'est prévu pour les consommateurs. Les règles d'étiquetage et de traçabilité ne sont pas non plus respectées dans le pays. Des pratiques dont on peine à imaginer qu'elles puissent exister en Europe ou aux États-Unis.

Le CPC a émis une série de recommandations afin que Coca-Cola Nigeria et sa filiale se plient aux normes légales dans les douze mois. De son côté, une ONG nigériane, le SERAP (*Socio-Economic Right and Accountability Project*) a annoncé avoir porté l'affaire devant le Comité des droits économiques sociaux et culturels des Nations-unies, lié au Haut-commissariat aux Droits de l'Homme pour « de sérieuses violations de la responsabilité d'entreprise pour le respect des droits à la santé des Nigérians et des manquements quant aux possibilités de recours proposées pour les victimes ».²

Coca-Cola est la plus importante entreprise de boissons non-alcoolisées au monde, avec un chiffre d'affaires de 12 milliards de dollars en 2013 (environ 8,7 milliards d'euros). Trois millions de bouteilles de l'enseigne sont annuellement produites et distribuées au Nigéria.



Black-out médiatique

L'histoire n'a pas fait beaucoup de vagues dans les médias africains, et encore moins en Occident, à l'exception de la presse d'affaires spécialisée.³ Coca-Cola, avec son budget communication faramineux de 2,9 milliards de dollars en 2010, est peut-être un annonceur trop important. La porte-parole de Coca-Cola HBC, interrogée sur les pratiques de la firme, préfère quant à elle botter en touche, ne réfutant pas les accusations portées, mais déclarant qu'elle ne peut commenter une affaire en cours d'examen par la justice. Pour Coca-Cola, au Nigéria, c'est aussi ça, l'esprit d'entreprise.

1/ Coca-cola Hellenic Bottling Company, basé à Zoug en Suisse – un canton apprécié des sociétés transnationales pour son faible taux d'imposition – est un des principaux embouteilleurs et revendeurs des produits Coca-Cola. 2/ SERAP drags Coca-Cola, NBC to UN over harmful drinks and abuse of right to health, SERAP, 26 fév. 2014, www.serap-nigeria.org 3/ Ben Bouckley, 'Serious corporate responsibility breach' Nigeria NFP takes Coke to UN, Beverage Daily, 28 fév. 2014, www.beveragedaily.com

ANTONIO GAMBINI
CNCD-11.11.11

PWC, géant mondial du... conflit d'intérêts

© Helmut Hess (flickr)

Commanderiez-vous à Philip Morris une étude objective sur l'impact du tabac sur la santé ou à Pernod-Ricard une autre sur l'alcoolisme ? Non, probablement... La Commission européenne, quant à elle, n'y verrait peut-être pas d'inconvénient.

C'est un secret de polichinelle : les grandes entreprises multinationales payent, légalement, de moins en moins d'impôts sur leurs profits grâce à des circuits complexes au sein de leur propre réseau de filiales, dont celles établies dans plusieurs paradis fiscaux – les filiales « fantômes » ou « boîtes aux lettres ». Comme le soulignait le G20 de Saint-Pétersbourg en septembre 2013, « faire en sorte que tous les contribuables paient leur juste part est une priorité (...) Les profits devraient être taxés là où ont lieu les activités économiques qui produisent ces profits, là où la valeur est créée (...) ». Ce n'est clairement pas le cas aujourd'hui.

Rapportage pays par pays

Pour essayer d'y voir clair, une idée assez simple commence à s'imposer : le rapportage pays par pays. Il s'agit d'obliger les entreprises multinationales à détailler, pays par pays, filiale par filiale, le nombre d'employés, le chiffre d'affaires, les profits déclarés et enfin les impôts sur les bénéfices payés. En soi, cette transparence ne changerait rien aux impôts que payent les entreprises, mais elle permettrait par contre aux autorités de détecter les situations quelques peu anormales, telles ces filiales en Belgique, en Allemagne ou en Égypte qui comptent un énorme nombre d'employés et un important chiffre d'affaires, mais qui ne déclarent que peu ou pas de bénéfices taxables, alors que d'autres filiales dépourvues d'employés aux îles Cayman déclarent un bénéfice faraïneux, mais taxable au généreux taux de 2 %...

Ce type de transparence a été adopté en partie aux États-Unis et dans l'Union européenne (UE) pour le secteur extractif. Récemment, l'Europe est allée encore plus loin en étendant le système au secteur bancaire. Toutefois, la Commission est chargée de produire un rapport sur ses bénéfices et inconvénients avant sa mise en œuvre. Prétextant d'un manque de moyens humains, la Commission a décidé d'externaliser cette étude, en attribuant le marché pour le prix de 395 000 euros

au géant de l'audit PricewaterhouseCoopers (PWC), un des *big four* – avec Deloitte, KPMG et Ernst&Young – qui monopolisent le secteur au niveau international.

Un acteur intéressé du système

Le hic, c'est que PWC n'est pas un observateur objectif et impartial. Que du contraire. Il est un acteur intéressé de ce système. La création de circuits complexes d'optimisation fiscale agressive est un de ses métiers de base, source d'une bonne partie de son chiffre d'affaires et de ses profits. PWC compte en plus plusieurs grandes banques européennes dans sa clientèle (Barclays, Commerzbank etc.), les mêmes qui doivent faire l'objet de cette étude !

Comment peut-on donc croire un seul instant que PWC puisse rendre dans cette étude des conclusions indépendantes, et non pas y défendre ses intérêts et ceux de ses clients ? Autant commander à Philip Morris une étude sur l'impact du tabac sur la santé ou à Pernod-Ricard une autre sur l'alcoolisme ?!

D'ailleurs, PWC s'est déjà prononcé sur le sujet de la transparence pays par pays. En son nom propre et au nom de ses clients, elle a déjà contribué à plusieurs consultations de l'OCDE et de l'UE avec cette ligne très simple : « Non, cette transparence n'est pas bonne, ne venez mettre votre nez dans nos affaires. Merci et au revoir. »

Pire, l'attribution de ce marché par la Commission européenne n'est pas un évènement isolé. La présidence australienne du G20 a ainsi décidé de « sponsoriser » (en fait vendre) les entrées et même le contenu du programme d'une grande réunion internationale sur la fiscalité à Tokyo en mai dernier. PWC (avec Deloitte et KPMG notamment) ont saisi cette belle occasion de diriger les débats internationaux sur la réforme de la fiscalité, pour la modique de 300 000 dollars US.



Le Maroc, entre réformes et continuité

Face au tumulte en cours dans la région du Sud de la Méditerranée, le Maroc détonne par sa stabilité. Des réformes sont bien en cours. Certaines paraissent fort cosmétiques ; on pense à la gestion des flux migratoires en provenance d'Afrique subsaharienne. D'autres, par contre, sont plus réelles mais limitées et gérées de main de maître – de Roi, pourrait-on dire ! – par le régime politique en place.



Un « printemps marocain » en demi-teinte



RABAB KHAIRY
CNCD-11.11.11

En 2011, tout comme ses voisins, le Maroc fut secoué par la vague de protestations qui déferla dans la région pour la démocratisation et la justice sociale. Si ces mouvements sont communément désignés par le terme de « Printemps arabe », il est délicat d'user du même qualificatif en ce qui concerne le Maroc. Ce serait négliger la dimension multiculturelle du pays et les revendications identitaires, notamment pour la reconnaissance de l'amazighité (berbère), qui se sont accolées aux autres revendications politiques et socio-économiques portées par le mouvement de protestation marocain.

Le Mouvement du 20-février

Il est évident que les révoltes en Tunisie et en Égypte, qui ont permis de renverser les dictatures en place, ont servi d'émulation à ce mouvement. À l'instar de ces pays, le Maroc réunissait à cette période les mêmes facteurs de mécontentement populaire : des inégalités sociales importantes, un fort taux de chômage surtout chez les jeunes diplômés, une corruption endémique, un contrôle absolu du système politique par le monarque et la mainmise royale sur l'économie nationale.

« CE N'EST PAS LE RÉGIME MONARCHIQUE EN TANT QUE TEL QUI EST REMIS EN CAUSE MAIS SES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT »

réunit des personnalités politiques de l'opposition et beaucoup de jeunes Marocains. Ceux-ci appellent à manifester massivement le 20 février 2011, qu'ils désignent « journée de la dignité », donnant ainsi le nom du Mouvement du 20-février. Ce dernier va très rapidement bénéficier du soutien de partis politiques de gauche (PSU, Voie démocratique...), de syndicats (l'Union marocaine du travail, la Confédération démocratique du travail...), d'associations de femmes et de droits de l'Homme et aussi du mouvement islamiste Al Adl Wal Ihsane.

Le 20 février 2011, ce sont des dizaines de milliers de Marocains qui manifestent, dans toutes les grandes villes du pays, pour exiger des réformes politiques, la limitation des pouvoirs du Roi, la lutte contre la corruption et la justice sociale. Contrairement à la Tunisie et à l'Égypte, la chute du régime n'est pas réclamée. Ce n'est pas le régime monarchique en tant que tel qui est remis en cause mais ses modalités de fonctionnement. Les revendications des manifestants sont anti-autoritaires et prônent notamment la mise en place d'une monarchie parlementaire dans laquelle le Roi régnerait mais ne gouvernerait plus, laissant le gouvernement rendre compte de son action devant le Parlement. L'article 19 de la Constitution marocaine, qui cristallise le pouvoir du Roi en sacralisant sa personne, désignée « Commandeur des croyants », le rendant intouchable, est appelé à être réformé. Le Mouvement réclame également l'élection d'une assemblée constituante





chargée de rédiger une nouvelle constitution soumise à un référendum populaire. Une autre des principales sources de la colère du Mouvement du 20-février est le contrôle exercé par le Roi et ses proches sur l'ensemble de l'économie du pays. Un exemple parmi d'autres : la Société nationale d'investissement (SNI), un holding royal qui, jusque récemment, possédait une bonne part du capital de grandes entreprises marocaines produisant des denrées de première nécessité, donc socialement sensibles.

Répression limitée

À la différence du déroulement des protestations en Égypte et en Tunisie, la réponse du Roi et du gouvernement n'est pas démesurément répressive. De nombreuses violences policières sont recensées au cours des manifestations et font de nombreuses victimes, mais elles sont globalement limitées. Dès le 9 mars, le Roi prononce un discours dans lequel il annonce la mise en place d'une commission consultative chargée d'élaborer un nouveau texte constitutionnel. La principale innovation de ce texte réside dans la désignation d'un Premier ministre issu de la formation politique qui arrive en première position lors des élections législatives. Toutefois, les prérogatives du Roi ne sont guère réduites. Il reste le maître du jeu dans les domaines régaliens de la défense, de la diplomatie et de la sécurité intérieure. Il reste le chef des armées, accrédite les diplomates et préside le Conseil des ministres. Sur le plan religieux, le souverain conserve son titre de « Commandeur des croyants », première autorité religieuse du pays et sa personne reste inviolable. Enfin, la reconnaissance de l'amazighité comme partie intégrante de l'identité marocaine et du tamazight (dialecte du berbère parlé dans le centre du pays), comme deuxième langue officielle, constituent les autres avancées significatives du projet de constitution soumis à référendum.

Une nouvelle constitution

La nouvelle Constitution, renforçant les pouvoirs du Premier ministre tout en préservant la prééminence du Roi, est adoptée très rapidement par référendum, le 1^{er} juillet 2011, par plus de 98 % des votants, avec un taux de participation annoncé à plus de 75 %. Commence alors la voie réformatrice choisie par les Marocains et toujours en cours. Une série de réformes doivent être entreprises pour mettre en œuvre toutes les dispositions novatrices qui sont contenues dans la nouvelle Constitution : renforcement de la séparation des pouvoirs, renforcement de l'indépendance de la justice, transfert de prérogatives du Roi vers le Premier ministre, renouvellement des domaines de compétences du Parlement, création d'une Cour constitutionnelle qui pourra être saisie par les citoyens, « égalité civile et sociale entre l'homme et la femme », etc.

Des élections législatives se déroulent fin novembre 2011 et donnent la victoire au principal parti d'opposition du pays, le Parti de la justice et du développement (PJD), qui obtient une majorité relative avec 107 sièges sur les 395 que compte la Chambre basse. Le PJD, parti islamiste, qui bénéficiait d'une image de probité morale, a fait campagne sur la moralisation de la vie publique, la lutte contre la corruption,

« LE MAROC FAIT FIGURE D'EXCEPTION NOTABLE DANS LA MESURE OU À AUCUN MOMENT LE RÉGIME N'A SEMBLÉ NE SERAIT-CE QUE VACILLER »

l'accès au travail, la justice sociale, l'éducation et la dignité. Sans avoir jamais rejoint le Mouvement du 20-février, le parti islamiste a su tirer parti du mécontentement populaire et rejoindre, au moins en apparence, les revendications du mouvement de contestation et représenter le parti capable de mener la mise en œuvre des réformes en cours. Son dirigeant, Abdel-Llah Benkirane, est nommé Premier ministre et un nouveau gouvernement est constitué à partir d'une coalition entre le PJD et trois partis laïcs. Après la défection fin juillet 2013 du parti conservateur Istiqlal, un nouveau gouvernement de coalition est formé en octobre de la même année, marquant le retour du Rassemblement national des indépendants, parti libéral proche du Roi.





L'exception marocaine ?

Bien qu'elle ait beaucoup perdu en vigueur depuis 2011, la contestation marocaine ne s'est jamais éteinte. Les révoltes qui se sont déroulées et continuent de se dérouler dans différents pays arabes ont chacune entraîné des situations tumultueuses et même chaotiques. Y compris en Tunisie, même si l'atmosphère semble aujourd'hui s'apaiser. Dans ce contexte, le Maroc fait donc figure d'exception notable dans la mesure où aucune répression massive n'y a eu lieu et qu'à aucun moment le régime n'a semblé vaciller. Il n'en reste pas moins que plusieurs personnes sont mortes suite à la dispersion violente des manifestants par la police, et des centaines de personnes ont été blessées et emprisonnées. À cet égard, un pouvoir judiciaire pleinement indépendant, garant des droits et libertés, tarde encore à être mis en place.

Et c'est bien cela qui caractérise la situation au Maroc : un long et lent processus de mise en œuvre des réformes adoptées suite à l'adoption d'une nouvelle constitution. Processus habilement mis en place par le Roi Mohammed VI permettant au Palais de gagner du temps voire de déplacer la cible du mécontentement populaire vers le gouvernement et son chef quand l'impatience se fera ressentir. Les élections successives pour changer la Constitution et pour former le nouveau gouvernement ont ainsi permis de donner l'impression de répondre aux attentes tout en renforçant la légitimité d'un régime dont les pratiques n'ont guère changé.

FRÉDÉRIC LÉVÈQUE,
CNCD-11.11.11

Sahara occidental Un territoire disputé, un peuple oublié

Source de tensions et de problèmes, la question du Sahara occidental n'est pas sujette à débat au sein de la société marocaine. Pour les autorités, ce territoire d'environ 266 000 km² fait partie intégrante du territoire national, d'où son occupation et la répression permanente et violente des partisans de l'indépendance.

Hilt Teuwen est Secrétaire générale du Comité belge de soutien au peuple sahraoui. Nous l'avons rencontrée pour dresser un état d'une situation disparue depuis longtemps des radars des médias.

Pouvez-vous nous rappeler le statut juridique du Sahara occidental ?
Il est considéré par les Nations Unies comme un « territoire non autonome ». Après la mort de Franco, l'Espagne décide de céder sa souveraineté sur ce territoire. Elle est censée organiser l'exercice du droit à l'autodétermination des Sahraouis, alors qu'en même temps elle conclut un accord tripartite avec le Maroc et la Mauritanie dans lequel le territoire est divisé et donné à ces deux pays. Lorsque le colonisateur s'en va en 1976, le Sahara occidental sombre dans un conflit armé opposant le mouvement de libération du Sahara occidental, le Front Polisario, et le Maroc.

Un référendum d'auto-détermination devait se tenir à la suite de ce conflit armé ?

En 1991, la résistance sahraouie dépose les armes, suite à la promesse des Nations Unies d'organiser un référendum. Très vite, après le cessez-le-feu, le processus est bloqué par les autorités marocaines. À ce jour, elles refusent de reconnaître qu'un référendum puisse inclure l'option d'indépendance.

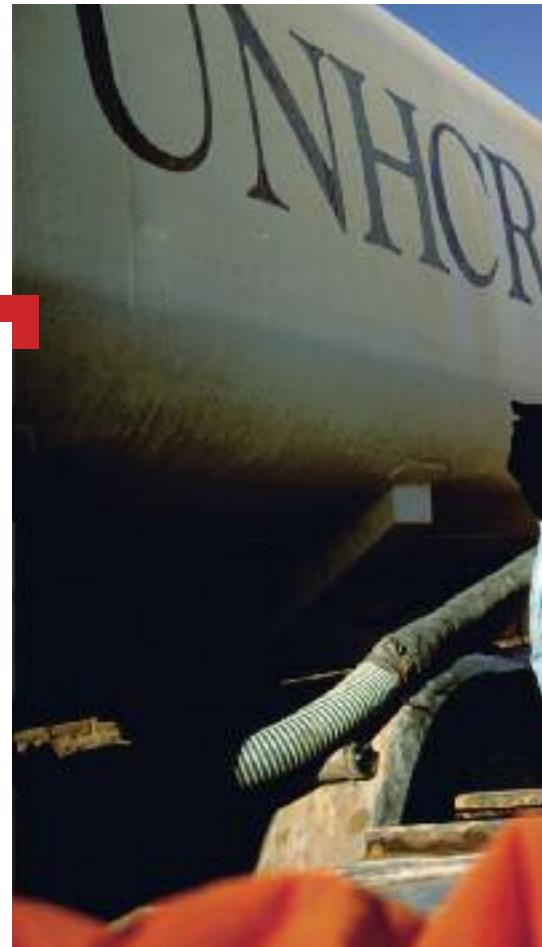
L'ONU est pourtant sur place et devait organiser ce référendum.

Oui, c'est le rôle assigné à la mission des Nations Unies, la MINURSO. Son maintien sur place (506 personnes) coûte 60 millions de dollars par an alors que la somme de l'aide des Nations Unies et de l'Europe à la population totalise annuellement autour de 39 millions de dollars.

Donc, depuis 1991, la MINURSO surveille les activités des forces en présence ainsi que la préparation du référendum sur le statut final de la zone. Son mandat n'inclut pas la protection des droits de l'Homme. Elle devait organiser le référendum en 1992 mais ne fait que superviser le cessez-le-feu le long du Mur de la honte.

Encore un mur ! Quelle est sa fonction ?

Le Maroc contrôle et administre *de facto* environ 80 % du territoire, tandis que le Front Polisario en contrôle 20 %. Pour empêcher ses incursions, le Maroc



a construit un mur de sable long de 2 720 km dans une zone démilitarisée mais surveillée constamment par 160 000 militaires marocains lourdement armés. Le Mur de la honte est le plus long mur de défense dans le monde et divise un territoire et son peuple. Il y aurait quelque 7 millions de mines anti-personnelles autour de ce mur, sans qu'on en connaisse l'emplacement, qui continuent à faire des victimes.

Un mur, un territoire occupé, des réfugiés, un peuple dépendant de l'aide alimentaire... le parallèle est vite fait avec la Palestine.

Il y a une grande similitude entre ce mur et celui ceinturant la Cisjordanie qui, rappelons-le, a été condamné par la Cour internationale de justice (CIJ). Comme l'État d'Israël, le Maroc encourage financièrement des Marocains à aller vivre en « territoires occupés ». Actuellement, le rapport est tel qu'il y a pour un Sahraoui au moins 3 Marocains. Le parallèle est pertinent aussi en matière économique : des produits alimentaires – tomates, melons, sardines – arrivent sur les étals européens libellés comme des produits marocains, alors qu'ils viennent du Sahara occidental. Cette pratique est interdite par des lois européennes et internationales.



© Cemera Press / Isopix

Qu'en est-il du respect des droits de l'Homme ?

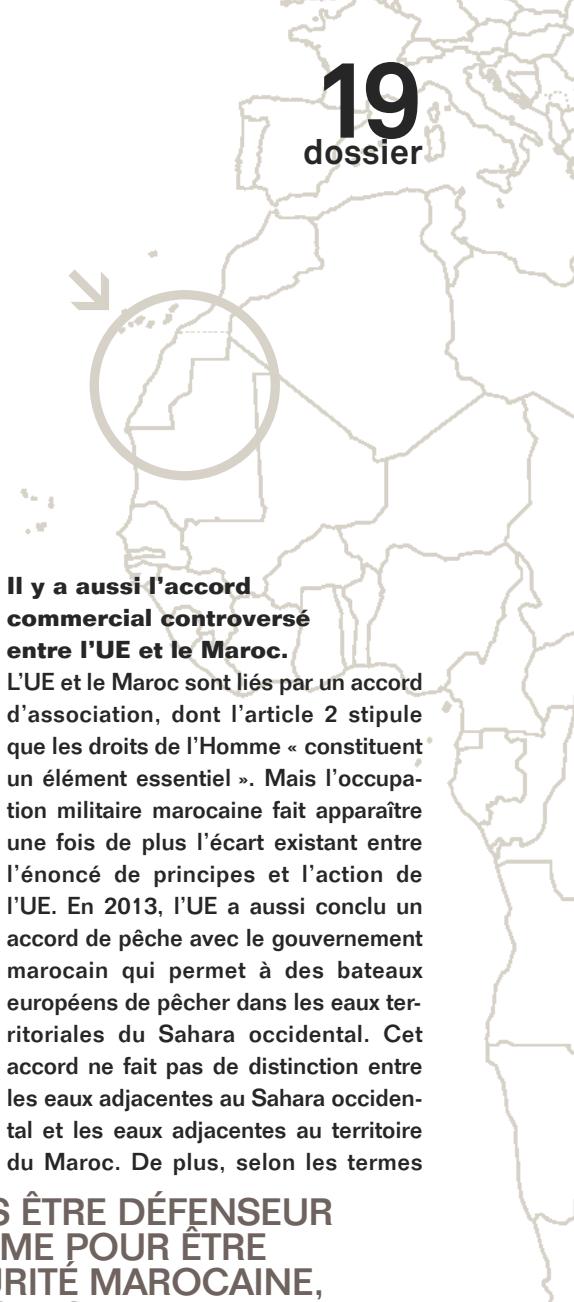
D'abord, rappelons que le Maroc est tenu par la 4^e Convention de Genève de respecter les droits de la population dans les territoires sous son occupation. Et les États parties à cette Convention sont tenus de la faire respecter.

Depuis l'occupation marocaine en 1976, de nombreux Sahraouis ont fui la brutalité de l'armée marocaine, mais 38 ans plus tard, ils sont encore plus nombreux à être nés dans les camps de réfugiés sans jamais avoir connu « leur » pays. Chaque famille sahraouie a vécu la séparation, et ils sont des centaines à manquer à l'appel, la découverte de fosses communes avec des corps des disparus sahraouis témoignent de leur destinée tragique.

Nombreux sont les rapports – comme le Rapport Tannock du Parlement européen en 2013 – qui mettent en avant les graves violations dans les territoires occupés par le Maroc et la situation humanitaire inacceptable dans les camps de réfugiés. Dans les territoires occupés, on parle de torture, d'emprisonnement sans procès équitable pour l'expression d'une opinion politique, de disparitions forcées. Les répressions violentes des manifestations pacifiques sont presque quotidiennes. Il ne faut pas être militant défenseur des droits de l'Homme pour être agressé par la sécurité marocaine, le fait d'être sahraoui suffit souvent.

Au-delà de la question nationale, quel est l'intérêt pour le Maroc de contrôler le Sahara occidental ?

Le Maroc fonde sa revendication territoriale sur la base de liens d'allégeance passés entre les tribus sahraouies et les sultans du Maroc, revendications non reconnues par la CIJ dans son avis en 1975. Mais le Maroc a un intérêt à contrôler ce territoire pour ses ressources naturelles, notamment le phosphate dont le gouvernement marocain s'accapare les bénéfices de l'exploitation. Selon une résolution de 2008 de l'Assemblée générale de l'ONU, le peuple sahraoui est le seul propriétaire de ses ressources naturelles. Il a le droit exclusif à en tirer parti et à en disposer selon ses intérêts.



Il y a aussi l'accord commercial controversé entre l'UE et le Maroc.

L'UE et le Maroc sont liés par un accord d'association, dont l'article 2 stipule que les droits de l'Homme « constituent un élément essentiel ». Mais l'occupation militaire marocaine fait apparaître une fois de plus l'écart existant entre l'énoncé de principes et l'action de l'UE. En 2013, l'UE a aussi conclu un accord de pêche avec le gouvernement marocain qui permet à des bateaux européens de pêcher dans les eaux territoriales du Sahara occidental. Cet accord ne fait pas de distinction entre les eaux adjacentes au Sahara occidental et les eaux adjacentes au territoire du Maroc. De plus, selon les termes

« IL NE FAUT MÊME PAS ÊTRE DÉFENSEUR DES DROITS DE L'HOMME POUR ÊTRE AGRESSÉ PAR LA SÉCURITÉ MAROCAINE, LE FAIT D'ÊTRE SAHRAOUI SUFFIT SOUVENT »

mêmes de l'accord, les bénéfices devraient aller à la population du Sahara occidental, ce qui n'est pas vérifiable. Il est temps que l'UE agisse en conformité avec le droit international plutôt que de s'aligner sur les intérêts particuliers de certains de ses membres, notamment l'Espagne et la France.

Nos autorités sont donc complices.

Oui, sont complices tous les pays qui se taisent. Mais les pays clés pour trouver une solution sont l'Espagne, responsable de la décolonisation; la France, qui bloque toute résolution s'opposant à la position marocaine au Conseil de Sécurité; les États-Unis, qui n'utilisent pas leurs compétences pour mettre fin à cette occupation; et l'UE qui conclut des accords économiques avec le Maroc sans respecter les droits du peuple Sahraoui.

ELODIE JIMÉNEZ ALBA

Journaliste

Nouvelle politique migratoire ou simple effet d'annonce ?

Il y a plusieurs mois, le gouvernement marocain a lancé une nouvelle politique migratoire à la teinte radicalement différente des précédentes : finie la répression, place à l'intégration et à la régularisation des migrants. Que cache ce changement qui semble radical ? Décryptage.

Tout commence par un beau discours : en septembre 2013, le Roi Mohamed VI annonce la mise en œuvre d'une nouvelle politique en matière de migrations. Dans les faits, ce changement de cap n'est pas un hasard du calendrier. Le gouvernement marocain est sous pression. Depuis quelques années, plusieurs organisations nationales mais aussi internationales, telles que le Conseil national des droits de l'Homme ou encore Human Rights Watch surveillent de très près la situation des migrants au Maroc. Des rapports ont été publiés et diverses missions ont été organisées sur place. La gestion désastreuse des migrants a également été pointée du doigt par plusieurs médias marocains et européens. Mais, au-delà des pressions internationales, il existe une autre explication à ce changement de cap soudain : le Maroc souhaite intégrer le Comité des droits de l'Homme à l'ONU. Une autre bonne raison de se donner une meilleure image sur la scène internationale.

Régularisation difficile dans les faits

Depuis la mise en place de la nouvelle politique migratoire, le gouvernement a commencé par régulariser les 800 migrants reconnus par le HCR (le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés). Un pas en avant indéniable ! Cependant, certaines associations marocaines n'hésitent pas à dénoncer la nouvelle politique. « Derrière cette grande campagne de régularisation se cachent en fait de nouveaux critères plus restrictifs qu'auparavant et donc au final beaucoup moins de régularisations. Les critères sont très stricts et surtout très difficiles à prouver pour les migrants », souligne Stéphane Julinet du GADEM (Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et des migrants), une association marocaine membre du réseau Migureeurop, à l'instar du CNCD-11.11.11, du Ciré et de la Ligue des droits de l'Homme en Belgique.

Concrètement, beaucoup de migrants répondent « en théorie » aux critères pour demander une régularisation mais dans les faits, la réalité est tout autre. Par exemple, les étrangers résidant depuis plus de cinq ans au Maroc ont le droit de demander une régularisation. Il suffit pour cela d'apporter la preuve d'une résidence sur le sol marocain. Cependant, pour la majorité des étrangers en situation irrégulière, il est quasiment impossible de remplir ce critère. Ce sont des personnes en situation de précarité administrative et sociale : elles n'ont pas de contrat de bail ni de papiers à leur nom. D'autres étrangers vivent de fait en couple depuis plusieurs années avec un Marocain ou une Marocaine, parfois ont même des enfants et ont





voulu aller demander leur régularisation. Il y a eu des cas où des agents au guichet du Bureau des étrangers ont menacé le couple de les traîner en justice vu qu'au Maroc les relations sexuelles avant le mariage sont interdites. « Les chiffres parlent d'eux-mêmes : depuis septembre 2013, il y a 15 000 demandes pour seulement 2 200 cartes attribuées. Alors qu'au départ le gouvernement avait parlé d'environ 25 000 à 40 000 personnes régularisées. On est vraiment très loin du compte ! » précise d'un air consterné Stéphane Julinet.

L'exemple positif de l'accès à l'éducation

Un autre volet de la politique migratoire est consacré à l'intégration des migrants. Sur ce point-là, l'élément le plus positif est l'accès à l'éducation pour les enfants des migrants originaires du Sahel et des pays subsahariens. « Cet exemple montre bien à quel point que même quand ils veulent faire des exemples positifs, ils arrivent quand même à faire de la discrimination. Les Subsahariens, c'est ce qui est le plus visible, le plus problématique pour le gouvernement » explique Stéphane Julinet. La circulaire qui est censée ouvrir les portes de l'éducation est mal diffusée et par conséquent reste totalement méconnue d'une grande partie de la population concernée. « Seulement une petite centaine d'enfants ont pu bénéficier de la circulaire et intégrer une école. C'est trop peu. Il ne faut pas oublier qu'il y a toujours beaucoup de peur du côté des migrants. Le gouvernement a mené une politique

« CONCRÈTEMENT, BEAUCOUP DE MIGRANTS RÉPONDENT “EN THÉORIE” AUX CRITÈRES POUR DEMANDER UNE RÉGULARISATION MAIS DANS LES FAITS, LA RÉALITÉ EST TOUT AUTRE »



répressive contre eux durant des années, ils ne peuvent pas avoir confiance du jour au lendemain », renchérit-t-il. En plus du facteur de crainte, il y a d'autres explications à ce faible résultat d'intégration scolaire. Beaucoup de migrants considèrent le Maroc comme un « pays de transit », et non pas comme une destination finale. Ils ne voient donc pas l'intérêt pour leurs enfants d'apprendre l'arabe. D'autres craignent que leurs enfants soient victimes d'actes de racisme au sein de l'école. Enfin, les migrants non-musulmans refusent que leurs enfants suivent le cours d'étude islamique, une matière importante et obligatoire dans toutes les écoles marocaines.

Double discours

Parallèlement à tout cela, il existe toujours des pressions européennes (surtout via l'Espagne) sur le Maroc pour que le pays durcisse sa politique migratoire. Tout en s'en défendant, le Maroc continue de façon exemplaire à jouer le gendarme de l'Europe. Avec la nouvelle politique migratoire, le Maroc a arrêté la pratique des rafles, des arrestations massives au facies et des refoulements aux frontières algérienne et mauritanienne. Partout... sauf dans le nord, pas très loin de la frontière espagnole. « Du côté de Tanger, les rafles se sont même accentuées cet hiver. Mais après plusieurs excès, dont plusieurs morts, les choses se sont un peu calmées. Du côté de Ceuta et Melilla, le ratissage continue. Et comme le gouvernement marocain a décidé d'arrêter les refoulements aux frontières, ils ont remplacé ça par des déplacements forcés au centre du pays, vers Rabat. Cet hiver, on a vu arriver des centaines de personnes, dont de nombreux blessés, à Rabat. C'est un mouvement perpétuel parce que ces migrants vont remonter dès qu'ils en auront les moyens », regrette Stéphane Julinet. Le Maroc oscille entre deux points d'équilibre, aux aspects radicalement opposés. Reste à savoir si la nouvelle politique migratoire sera un véritable tournant pour le pays ou un simple effet d'annonce.

Money, Market, Mobility ou aide, libre-échange et contrôle des migrations, tels sont les axes actuels du « partenariat » entre l'UE et le Maroc.



UE-Maroc **Money, market & mobility**

RABAB KHAIRY
CNCD-11.11.11

Amorcées dans les années 1970, les relations entre la Communauté économique européenne, devenue depuis Union européenne (UE), et les pays de la Méditerranée, ont pris un nouvel élan à partir de 1995 avec le Partenariat euro-méditerranéen (PEM), ou processus de Barcelone. À travers un mode de coopération collectif, l'essentiel de ce processus réside dans la volonté de construire un espace de paix, de stabilité et de prospérité en s'attachant à réduire l'immense écart de développement qui s'est creusé entre les deux rives du bassin méditerranéen. Le partenariat UE-Maroc s'est matérialisé à l'époque par la signature d'un accord d'association entré en vigueur en 2000. Celui-ci a entraîné de fortes augmentations de l'aide européenne. Face à l'essoufflement de ce processus, l'UE lance en 2003 la politique européenne de voisinage (PEV) dont l'objectif est de permettre une relation politique et une intégration économique plus poussées. Depuis, des plans d'actions signés pour plusieurs années se succèdent pour indiquer les objectifs de réformes dans différents secteurs de coopération. Le démantèlement douanier pour les produits industriels s'est ainsi effectué de façon progressive. De même que les mesures de libéralisation réciproques en matière de produits agricoles ou dans des secteurs tels que les marchés publics, les mouvements de capitaux et de paiements, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les droits de propriété industrielle et intellectuelle, la concurrence, la douane et la facilitation du commerce...

En 2011, suite aux révoltes dans les pays sud-méditerranéens, la Commission européenne a élaboré, le « Partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le Sud de la Méditerranée » symbolisé par les 3 « M » : Money, Market, Mobility.

Money : l'aide financière au Maroc a été considérablement augmentée pour soutenir la transition vers la démocratisation, la lutte contre les inégalités sociales et le respect des droits de l'homme.

Market : des négociations commerciales pour un accord de libre-échange (ALECA) ont débuté en mars 2013. Ces négociations vont concrétiser l'intégration du Maroc dans le marché intérieur de l'UE. Elles se déroulent à huis-clos sans que l'UE ni le gouvernement marocain n'aient jugé utile d'évaluer d'abord les conséquences économiques, sociales et environnementales de l'accord d'association existant, depuis 2000. Pourtant les conséquences de cet accord sont déjà visibles et il est fort prévisible qu'elles s'accentuent : pertes d'emplois dans certains secteurs suite à une concurrence accrue des exportations européennes, accélération du développement de l'agro-business au détriment de la petite paysannerie ou encore octroi de droits démesurés aux investisseurs étrangers.

Mobility : les partenariats en matière de migration, de mobilité et de sécurité ont quant à eux été signés en juin 2013 déléguant notamment au Maroc la gestion des flux de migrants cherchant à rejoindre l'Europe. Le Maroc n'ayant pas la capacité d'accomplir cette gestion en respectant les droits de l'Homme, les cas de mauvais traitements ont considérablement augmenté ces derniers temps, avec notamment des migrants battus par la police marocaine lorsqu'ils sont attrapés à la frontière, des arrestations arbitraires de Subsahariens ou encore des cas d'expulsion de mineurs ou de femmes enceintes.

Enfin, le partenariat entre l'UE et le Maroc inclut aussi une coopération depuis de nombreuses années dans le domaine de la pêche. Nouvellement ratifié en juillet, ce partenariat pose problème à un double titre. Tout d'abord, il contribue à piller illégalement les ressources halieutiques du Sahara occidental occupé par le Maroc. Mais aussi, la pêche intensive et en eaux profondes qui est pratiquée se fait au détriment des populations qui vivent sur la côte marocaine de l'économie de la pêche tout en entraînant des conséquences écologiques catastrophiques.



Vous aussi, faites partie de la chaîne !

Pour tout don effectué entre, vous recevrez
un maillon de la chaîne de vélo des Bike to Meet You,
qui ont déjà parcouru plus de 14 000km !

À travers le projet Bike to Meet You, nous poursuivons un double objectif : effectuer un voyage à vélo de 30 000 km et récolter au moins autant d'euros que de km parcourus !

Votre don nous permet de soutenir des projets et partenaires du Sud qui luttent pour le droit à l'alimentation.

Votre geste fait la différence.
Du fond du cœur, merci.

Quentin, Melik et Yvan

www.biketomeetyou.be
biketomeetyou@gmail.com

Compte : Banque de la Poste
IBAN : BE33 000170326946
BI : BPOTBEB1
Communication : BikeToMeetYou
Ou don en ligne via :
www.cncd.be/don





© Gouhier Pool / SIPA / Isopix

La gloire des imposteurs¹

JULIEN TRUDDAÏU

« La gloire des Imposteurs », un titre qui sonne comme un constat. Celui que dressent les deux intellectuels africains Aminata Traore et Boubacar Boris Diop. En toile de fond : le conflit malien et l'intervention française.

Écrivain sénégalais, Boubacar Boris Diop a signé l'un des romans les plus marquants de la littérature africaine : *Murambi, le livre des ossements*¹. Un ouvrage qui fait encore date puisqu'il fut l'un des premiers à parler du génocide rwandais, sous la forme d'une enquête policière palpitante. En janvier 2014, un an après l'intervention française controversée au Mali, Boubacar Boris Diop nous est revenu cette fois-ci accompagné de l'ancienne ministre de la Culture malienne, Aminata Traore, elle aussi essayiste. Il nous explique la démarche littéraire qui a conduit à son dernier opus.

Sous couvert d'opération humanitaire

« C'est parti d'une conversation avec mon éditeur. Il disait que ce serait bien d'avoir un texte sur le Printemps arabe. Nous avons décidé de le construire sous la forme de lettres avec Aminata Traore, dont la parole sur le Mali est toujours très attendue, écoutée et discutée. » Au départ, il était question d'écrire sur les conséquences multiples des « printemps arabes », en Afrique et ailleurs. Les échanges ont débuté avant l'Opération Serval², l'intervention française au Mali – « l'imposture dans toute sa splendeur » selon les deux auteurs – car, sous couvert d'opération humanitaire, elle a renforcé les dépendances économiques, politiques et intellectuelles du Mali par rapport à l'ancien pays colonisateur.

Très vite, les événements se précipitent et nous suivons les inquiétudes des deux intellectuels face aux enchaînements politico-militaires qui plongent le pays dans un chaos démocratique : putsch militaire, état d'urgence prolongé, organisation des élections présidentielles sur fond de conflit, etc. « Les événements ont décidé. Nous décrivons le débordement du Printemps arabe sur le Mali, quand les Touaregs, lourdement armés, et qui faisaient partie de la garde prétoire de Kadhafi, reviennent au Mali par le Nord et l'occupent. » Au fur et à mesure des pages, les lettres s'espacent dans le temps. Elles sont autant d'instantanés, de réflexions à chaud mais profondes des deux auteurs.

Revenir après-coup sur les événements

Dans une société occidentale dominée par des « flash-news » et autre « info-tweets », il est toujours important de revenir après-coup sur des événements dont on n'a peut-être pas saisi toute l'ampleur, les tenants et aboutissants. Les médias occidentaux n'ont que très peu donné la parole aux intellectuels maliens, préférant des « experts » en conflits africains. « Il y avait pour nous une idée fondamentale : faire en sorte que notre lecteur se dise qu'"au fond, les choses ne sont pas aussi simples que l'on m'a toujours dit". Susciter ce doute méthodique de nos lecteurs que le battage médiatique laisse dans une pensée unidimensionnelle et superficielle. Même si les maîtres de l'opinion sont puissants, il reste toujours une part de perplexité. »

AMINATA DRAMANE TRAORÉ
BOUBACAR BORIS DIOP

LA GLOIRE DES IMPOSTEURS

LETTERS SUR LE MALI ET L'AFRIQUE

La Gloire des imposteurs :
Lettres sur le Mali et l'Afrique,
Boubacar Boris Diop, Aminata
Dramane Traoré, Éditions Philippe
Rey, Paris, 2014.



Nous passons avec Amy et Boris derrière le décor, en dehors du champ médiatique. Au fil des correspondances, nous partageons leurs doutes, leurs malaises. « Notre discussion a lieu sous le signe de l'incertitude. Au départ, on ne savait pas comment écrire un livre pareil. Nous étions assez intimidés par les éventuelles réactions des lecteurs. Et il fallait aussi trouver la juste mesure entre les aspects personnels et les analyses plus globales et distanciées. »

Honné, ressuscité puis lynché

C'est aussi un autre point de vue qui s'exprime dans « La Gloire des Imposteur ». Celui de deux personnes ayant accès dans leur pays respectif à des informations de premières mains quant aux réalités politiques locales. C'est la somme des informations « d'en haut et d'en bas » qui laisse le lecteur perplexe. Il pourra trouver par exemple un autre prisme de réflexion sur Mouammar Kadhafi, longtemps honni des gouvernements européens pour ensuite obtenir une résurrection politique et économique auprès de ceux-ci... pour enfin être lynché et abattu en moins de quelques minutes! Les images ont fait le tour des chaînes de télévision. « Dans cette affaire, il y a tout. C'est le tableau

total. Même si on sait que Kadhafi a été très vite emporté par sa mégalomanie, on oublie certains épisodes, comme son rôle extrêmement important dans la lutte contre l'Apartheid, sur le plan financier et sur le plan diplomatique. Même si les Africains savent qu'il n'était pas un enfant de cœur et même quelqu'un d'assez sanguinaire, les conditions dans lesquelles il a été éliminé sont justes infâmes! Je ne pense pas qu'Eichmann ait été traité ainsi. »

Les colères, les doutes, les éclaircissements, les analyses se succèdent. Devant les images et la réalité d'un Mali emporté par un conflit après avoir été « structurellement ajusté » à

la sauce néolibérale, les deux auteurs cherchent et se confient des pistes comme autant de portes de sortie. « Quand on écrivait ces lettres, on imaginait des jeunes les lire par-dessus notre épaule. On espère qu'ils trouveront des réponses à certaines questions. C'est une course de fond. On souhaite en inspirer d'autres. Le devoir le plus impérieux aujourd'hui pour tout intellectuel, dans les situations complexes que nous vivons, c'est de détricoter un maximum tout cela et s'exprimer avec un maximum de clarté. »

Ramener le discours sur nos terres

Le livre est paru chez Philippe Rey à Paris et les lecteurs sont au rendez-vous. Quand on lui rétorque qu'il doit être difficile d'accès à Bamako ou Dakar, la réponse est directe : « On est dans nos contradictions. Nous n'avons pas d'éditeur digne de ce nom dans nos pays. On a tous les yeux tournés vers l'Occident. Avec des amis, j'ai créé une petite maison

« LES MÉDIAS OCCIDENTAUX N'ONT QUE TRÈS PEU DONNÉ LA PAROLE AUX INTELLECTUELS MALIENS, PRÉFÉRANT DES "EXPERTS" EN CONFLITS AFRICAINS »

d'édition à Saint-Louis. Il y a des efforts pour ramener le discours sur nos terres. On envisage assez rapidement de l'éditer en version poche pour le rendre facile d'accès sur le continent africain. Dans l'immédiat, Aminata a racheté un stock de livres pour le revendre moins cher à Bamako. »

1/ *Murambi, le livre des ossements*, Paris, Stock, 2000. Réédition : Paris, Zulma, 2011 2/ L'Opération Serval est le nom donné à l'opération militaire multinationale - mais dirigée par la France - qui a été lancée en janvier 2013, et dont l'objectif était la mise en œuvre de la résolution 2085 du Conseil de sécurité des Nations unies. Celle-ci prévoyait d'aider à « reconstituer la capacité des forces armées maliennes » pour permettre aux autorités de reprendre le contrôle des zones du nord de son territoire, tout en préservant la population civile.



26

projet 11.11.11

© Stéphane Compère

Où ?

Zone andine, Pérou.

Qui ?

En Belgique :

Aide au développement Gembloux
(ADG)
www.ong-adg.be

Au Pérou :

ANDES ; ANPE PERÚ ; DIACONIA ;
JDDP ; RAAA.

Quoi ?

Dans les Andes, l'agriculture familiale se caractérise par une faible productivité, une organisation peu efficace et un faible intérêt de la part des autorités. Dans ce contexte, le programme soutenu par l'Opération 11.11.11 vise le renforcement de la souveraineté alimentaire des familles paysannes de la zone andine de la région d'Ancash. Il appuie directement 1 500 familles paysannes (6 000 personnes) et quelque 92 organisations de producteurs. Comment ? Par la formation et l'appui en production agroécologique, la transformation, certification et commercialisation de la production via des circuits courts ; la formation des organisations de producteurs et des partenaires en gestion, élaboration de projets, leadership, genre, administration et finances ; et l'information et sensibilisation aux enjeux de l'agriculture familiale et de la souveraineté alimentaire.

Soutenir 11.11.11

N° de compte :

BE33 000170326946

BIC : BPOTBEB1

au nom du CNCD-11.11.11,

Quai du Commerce 9,

1000 Bruxelles



Le CNCD-11.11.11
adhère au Code éthique
de l'AERF
www.vef-aerf.be



STÉPHANE COMPÈRE
CNCD-11.11.11

Au Pérou, la transition agroécologique a commencé...

Au Pérou, l'agriculture familiale fournit 70 % des aliments consommés par la population des villes, mais, paradoxalement, les paysans continuent à souffrir de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.



C'est dans le Nord du Pérou, dans la zone andine d'Ancash, près de Carhuaz, que Theodocia Hualcan nous accueille dans sa maison. Avant d'entamer la discussion, elle nous invite à partager le repas qu'elle a préparé, malgré celui que nous venons d'ingurgiter quelques minutes plus tôt, offert par une de ses collègues du comité *Flor de Manzania*. Habillée de son costume traditionnel indigène, avec sa voix fluette, elle nous explique concrètement comment le programme d'Aide au développement Gembloux (ADG), soutenu par l'Opération 11.11.11, a transformé sa situation familiale et la réalité de sa communauté.

Mais d'abord un constat : ici comme partout dans la région andine, la production agricole familiale souffre d'une diminution de la productivité due à l'utilisation inadaptée de produits agrochimiques, à l'indisponibilité ou au mauvais usage de l'eau, à une dégradation des sols et aux effets des changements climatiques. Avec pour conséquences une baisse des revenus des familles, la malnutrition ainsi qu'un exode rural.

Paysanne à paysanne

Au sein du comité, Theodocia fait partie de ces paysans formés à la production agroécologique. On les appelle les « promoteurs ». Le principe de base est la formation *campesino a campesino* (paysan à paysan), mais comme le projet se concentre principalement sur les femmes, on devrait dire *campesina a campesina*. Il vise la génération d'informations puis leur partage entre pairs, via d'abord un diagnostic au niveau de la parcelle cultivée, suivi d'un échange (visite d'expériences ayant répondu

à des problèmes similaires) puis d'une phase d'expérimentation promouvant l'innovation paysanne. Le tout forme un cycle qui se répète et s'élargit, avec effet multiplicateur. Chacun va visiter la parcelle ou l'élevage de l'autre, ces échanges pouvant se faire au-delà de la communauté, dans une autre région. Les formations techniques proposées par l'ONG belge et ses partenaires locaux portent sur la lutte écologique contre les insectes et les champignons, le contrôle des maladies, l'utilisation de « disperseurs » d'eau ou encore la préparation de fertilisants.

Productivité en hausse

Nicolás Cadillo León a bénéficié de cette formation. Il nous conte son expérience : « Il y a 20 ans, nous travaillions avec des engrains et des pesticides chimiques. Avec le projet, je me suis converti à l'agroécologie en recourant à la pratique du paillage et en intégrant de la matière organique sur une parcelle

âgées, nous dit Theodocia. Les jeunes transmettent leurs connaissances acquises aux anciens, et ceux-ci leur font part de leur expérience ». Chacun utilise son propre matériel pour transmettre son savoir. Theodocia nous montre une maquette de la disposition de ses parcelles qu'elle a construite. D'autres feront une petite vidéo.

Certification alternative

Pour Theodocia et sa communauté, mais également pour les 1 500 autres familles bénéficiaires du programme, l'objectif premier est évidemment la lutte contre la malnutrition, l'autosuffisance alimentaire et le passage à la production agroécologique (maïs, légumes, fèves, pommes de terre,...). Mais il est possible d'aller plus loin. L'étape suivante consistera à donner à cette production de la plus-value par la transformation et la commercialisation des surplus sur les marchés locaux. Pour cela, il existe le « système participatif de garantie »

CONSCIENTS QU'ILS PRODUISENT DES ALIMENTS DE MEILLEURE QUALITÉ, LES PAYSANS GARDENT CES PRODUITS POUR LEUR PROPRE CONSOMMATION »

d'avocatiers. Au début, j'étais préoccupé car la production avait baissé d'environ 20 %, mais après deux ans, la production est revenue à ce qu'elle était auparavant, et à présent elle croît. J'ai aussi installé un système d'irrigation avec des asperges artisanaux que j'ai fabriqués moi-même. » L'amélioration de la productivité est une réalité : en 2013, celle des parcelles en transition a crû de 14 % tandis que les superficies ont augmenté de 200 % depuis 2011. En outre, conscients qu'ils produisent des aliments de meilleure qualité, les paysans gardent ces produits pour leur propre consommation.

Une fois formés, les « promoteurs » – ils sont 127 à l'avoir été depuis trois ans – se font un devoir de partager leur savoir avec d'autres membres de la communauté. « Nous avons même fait des formations pour des personnes plus

(SPG), un système de certification des produits par tous les acteurs d'une filière de production (de la production à la consommation) et non par un organisme tiers. Il peut être appliqué entre autres pour les produits issus de l'agriculture écologique. Il permet un rapprochement entre acteurs de la filière et une amélioration de la confiance consommateur/producteur. « Le marché bio a commencé il y a trois ans, il y avait 3 stands, raconte Francisco Huerta, professeur d'Aija. Vous voyez comme cela a changé, il y a plus de stands, ils sont plus présentables, les produits sont de mieux en mieux élaborés, et l'emplacement du marché est meilleur. C'est la meilleure réponse que peuvent donner les producteurs écologiques aux défis du futur. »

LEÏLA BODEUX
Oxfam-Solidarité

Aide Bien mais peut mieux faire

En temps de crise, l'aide au développement semble bien se porter : 134,8 milliards de dollars d'aide au niveau mondial en 2013. Un record en la matière ! Une bonne nouvelle ? Oui mais il faut nuancer et ce n'est certainement pas grâce à la Belgique...

Chaque année, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui regroupe essentiellement les pays « développés », révèle les montants alloués à l'aide publique au développement (APD) par ses membres lors de l'année écoulée. Le but : avoir un aperçu clair sur les engagements des bailleurs de fonds à y consacrer 0,7 % de leur Revenu national brut (RNB). Pour l'année 2013, les chiffres sont tombés le 8 avril. Une lecture rapide donne un aperçu positif : après 2 ans de dégringolade, l'APD a augmenté de 6,1 % entre 2012 et 2013, atteignant un montant record de 134,8 milliards de dollars. Dix-sept pays ont augmenté leur contribution, dont ceux touchés par la crise économique comme l'Espagne (+3,7 %) ou l'Italie (+13,4 %). Cinq pays atteignent les 0,7 %, comme le Royaume-Uni qui rejoint ainsi la classe des bons élèves.¹

Cependant, les choses sont bien moins roses qu'elles n'y paraissent. Ces chiffres sont boostés par quelques donateurs comme la Russie, la Turquie et les Emirats arabes unis, une aide souvent dictée par des considérations politiques.² L'aide vers l'Afrique subsaharienne – une région dont les besoins sont criants – a diminué de 4 %. Si l'on additionne l'ensemble de l'aide des pays de l'UE, on atteint le chiffre de 0,41 %, bien loin donc de l'objectif des 0,7 % !

Coupes budgétaires en Belgique

Quant à la Belgique, elle se situe dans le peloton de queue des 11 donateurs qui ont diminué leur aide, aux côtés notamment de la France et des Pays-Bas. Malgré son engagement clair pour atteindre les 0,7 % d'ici 2015, la Belgique a consacré seulement 0,45 % de son RNB à l'APD en 2013, une baisse de 6,1 % par rapport à 2012. Notre pays est sur une pente dangereuse. Entre 2010 et 2013, son APD a enregistré une baisse cumulée de 30 %. Un total de 810 millions a été sabré entre 2011 et 2013!³ Cette faible performance fait peser les dérives de notre système financier et économique sur les plus pauvres de la planète.

Plus inquiétant, l'aide publique au développement est souvent dévoyée de son sens premier par les bailleurs de fonds, qui, comme la Belgique, comptabilisent

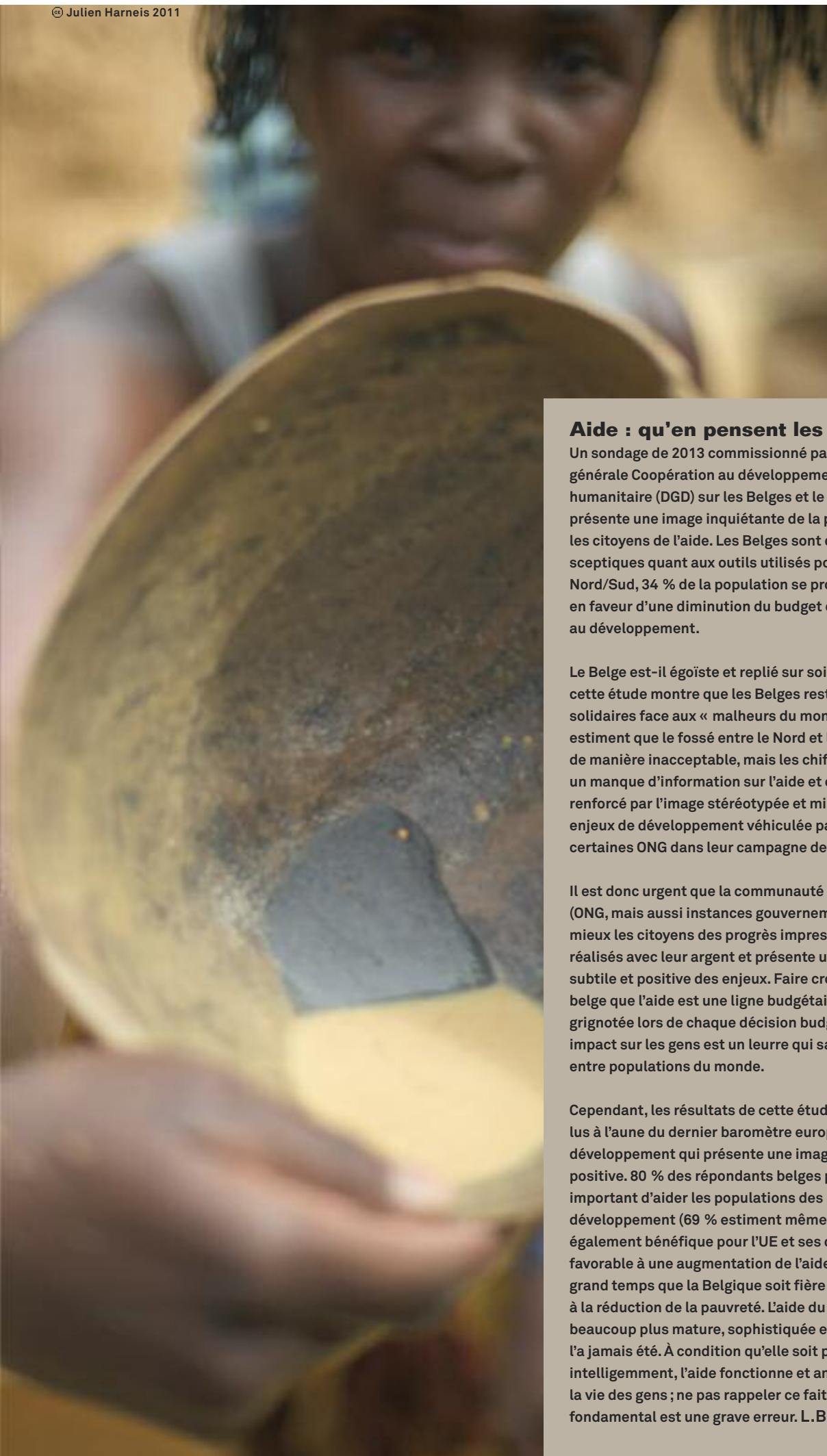
comme APD des dépenses étrangères à celle-ci (une annulation de dette par exemple), gonflant ainsi artificiellement ses chiffres de l'aide. Le débat autour de la définition de l'APD bat son plein et l'OCDE se prépare à « moderniser » la définition de celle-ci en décembre 2014 pour s'adapter à l'évolution du monde. Nombre d'observateurs craignent que cela n'ouvre la voie à l'aug-

« L'AIDE FONCTIONNE ET AMÉLIORE, VOIRE SAUVE LA VIE DES GENS; NE PAS RAPPELER CE FAIT SIMPLE ET FONDAMENTAL EST UNE GRAVE ERREUR »

mentation de la contribution financière du secteur privé au développement en favorisant de nouveaux instruments financiers. Il reste à espérer que tout et n'importe quoi ne sera pas permis pour « honorer » les 0,7 % et que l'aide ne sera pas vidée de son sens.

Derrière les statistiques, des vies humaines

Les défis de l'aide sont colossaux dans un monde où 2,4 milliards de personnes vivent avec moins de 2 dollars par jour et où la moitié des richesses de la planète est possédée par 1 % de la population. L'APD ne résoudra pas à elle seule toute cette inégalité, mais



Aide : qu'en pensent les Belges ?

Un sondage de 2013 commissionné par la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) sur les Belges et le développement présente une image inquiétante de la perception qu'ont les citoyens de l'aide. Les Belges sont de plus en plus sceptiques quant aux outils utilisés pour diminuer le fossé Nord/Sud, 34 % de la population se prononçant même en faveur d'une diminution du budget de la coopération au développement.

Le Belge est-il égoïste et replié sur soi ? Pas du tout, cette étude montre que les Belges restent empathiques et solidaires face aux « malheurs du monde ». Ainsi, 59 % estiment que le fossé entre le Nord et le Sud se creuse de manière inacceptable, mais les chiffres révèlent aussi un manque d'information sur l'aide et ce qu'elle accomplit, renforcé par l'image stéréotypée et misérabiliste des enjeux de développement véhiculée par les médias et certaines ONG dans leur campagne de récolte de fonds.

Il est donc urgent que la communauté du développement (ONG, mais aussi instances gouvernementales) informe mieux les citoyens des progrès impressionnantes qui sont réalisés avec leur argent et présente une image plus subtile et positive des enjeux. Faire croire à la population belge que l'aide est une ligne budgétaire qui peut être grignotée lors de chaque décision budgétaire sans aucun impact sur les gens est un leurre qui sape la solidarité entre populations du monde.

Cependant, les résultats de cette étude belge doivent être lus à l'aune du dernier baromètre européen sur l'aide au développement qui présente une image nettement plus positive. 80 % des répondants belges pensent qu'il est important d'aider les populations des pays en développement (69 % estiment même que cela est également bénéfique pour l'UE et ses citoyens) et 61 % est favorable à une augmentation de l'aide de l'UE. Il est donc grand temps que la Belgique soit fière de sa contribution à la réduction de la pauvreté. L'aide du 21^e siècle est beaucoup plus mature, sophistiquée et efficace qu'elle ne l'a jamais été. À condition qu'elle soit pensée intelligemment, l'aide fonctionne et améliore, voire sauve la vie des gens ; ne pas rappeler ce fait simple et fondamental est une grave erreur. L.B.

L'objectif de la coopération au développement est d'atteindre un monde où l'aide ne sera plus nécessaire car chaque pays sera en mesure de satis-

« LA BELGIQUE A CONSACRÉ SEULEMENT 0,45 % DE SON RNB À L'AIDE EN 2013 »

elle peut néanmoins contribuer de manière très efficace à l'amélioration des conditions de vie de millions de gens. En témoigne la contribution de la Commission européenne aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui a par exemple permis à plus de 9 millions d'élèves de recevoir une éducation primaire et qui a connecté 31 millions de personnes à l'eau potable entre 2004 et 2009.

Pour que l'aide soit la plus efficace et durable possible, certaines conditions doivent être remplies. Elle ne doit pas se substituer à l'État, mais doit renforcer ses institutions et la capacité des citoyens à le rendre redéuable et transparent. En Équateur, les bailleurs de fonds allemands ont par exemple soutenu les autorités à réformer le système fiscal pour le rendre plus redistributif grâce au transfert de compétences et à la formation des autorités fiscales. La mobilisation de la société civile et du Parlement pour exiger plus de justice fiscale a accompagné l'action de l'État et l'a incité à investir davantage dans les services essentiels comme la santé, contribuant ainsi à la diminution du taux de pauvreté qui est passé de 37 % à 28 % entre 2006 et 2011.⁴

Un autre exemple instructif sur le pouvoir de l'aide est celui du renforcement du secteur de la santé au Mozambique. L'APD a rendu possible l'augmentation des dépenses en santé de 50 %, diminuant ainsi de 50 % le nombre de mères mourant à l'accouchement ces 10 dernières années. Dix-neuf bailleurs de fonds, dont l'Italie, se sont rassemblés pour aider financièrement le gouvernement mozambicain à mettre en place son plan national contre la pauvreté dans le cadre des OMD, à la condition que le gouvernement soit transparent et redéuable par rapport à ses dépenses. Cette aide a pu donc être utilisée à bon escient pour former du personnel médical et construire de nouveaux centres de santé.

faire aux besoins essentiels de ses citoyens. Avant que cela ne se réalise, l'aide reste plus que jamais cruciale pour des millions de gens. Il serait temps que la Belgique s'en rappelle.

1/ Aid to developing countries rebounds in 2013 to reach an all-time high, 08/04/2014, www.oecd.org 2/ + 26,4 % pour la Russie (augmentation de l'aide bilatérale), +29,7 % pour la Turquie (aide principalement destinée à la Syrie) et +375,5 % pour l'UAE (focalisée sur l'Egypte) qui atteint le chiffre record de 1,25 % de son RNB. 3/ L'aide au développement augmente, mais pas en Belgique!, Communiqué du CNCD-11.11.11, 8 avril 2014, www.cncd.be 4/ Development Finance and Inequality – Good practice in Ecuador, Rwanda and Thailand, Oxfam Case studies, août 2013, www.oxfam.org

événement

TEMPOCOLOR

26/27/28 septembre 2014

Concerts, Interpellations, Théâtre de Rue, Fanfares,
Brunch « Invendu mais pas perdu »

Accès libre

PROGRAMME COMPLET SUR WWW.TEMPOCOLOR.BE



Chronique subjective
et complètement à l'ouest,...
GÉRARD MANRÉSON,
professeur à HECC
Haute école du Café du Commerce

Faites-nous confiance !

Arrêtons de dire que l'Europe va mal. Au contraire, tout va bien, très bien même. L'échec des eurosceptiques et des extrêmes droites à s'entendre après les élections pour former un groupe au Parlement en est une preuve de plus. Je me gausse, je ris sous cape, je jubile. Quel camouflet! Ton projet prend l'eau... Marine.

Une fois de plus, l'enthousiasme me fait perdre la tête, mais tout de même, quel bide : avoir plus de 90 parlementaires et ne même pas avoir de groupe. Amateurs! Sans parler que Méédème Le Pen, toujours prompte à incendier les élites européennes, vient de se faire coincer, le regard vitreux et la main encore tremblante, dans le grand sac des conflits d'intérêt. Hé oui, la fifille à papa paye son mec, numéro deux du « premier parti de France », 5 000 € par mois pour arroser les plantes... Voilà ce que c'est de jouer à Madame Parfaite.

J'espère que ça va calmer ces enquiquineuses de saintes nitouches qui nous emmerdent – oui, oui, je pèse mes mots – pour de pseudos conflits d'intérêts. Des conflits d'intérêts qui n'existent que dans la tête de journalistes ratés qui refusent de voir qu'il s'agit de partages d'informations et de compétences.

Lorsque Jean-Luc Dehaene – Dieu ait son âme – bénéficiait de millions d'euros de *stock-options* et bonus d'AB-Inbev, cela prouvait bien que ses positions sur l'agroalimentaire étaient le fruit d'une excellente connaissance du secteur. Lorsque Rachida Dati est consultante pour GDF-Suez via son bureau d'avocat, c'est pour mieux défendre, en expert de l'énergie du Parlement européen, le financement de grandes infrastructures d'énergie dans les pays du Sud, le développement du gaz de schiste ou la fin des subventions aux énergies renouvelables. Lorsque les groupes d'experts européens sur la régulation financière sont composés d'un syndicaliste pour 43 banquiers, c'est bien parce que les syndicalistes n'ont aucune compétence en matière financière.

Cela vous paraît confus ? Laissez-moi, une fois de plus, vous éclairer de ma lanterne : l'Europe a ressenti le doux et léger frisson de l'interdit lorsqu'en 2011 le *Sunday Times* révélait que de nombreux parlementaires européens étaient prêts à faire des amendements contre des valises de billets. Depuis lors, l'Union s'est ressaisie et s'est dotée d'un code éthique qui a tout résolu. Mais des hordes de frustrés, qui ne supportent pas d'être exclus des lieux de pouvoirs, continuent de tout critiquer. Ces excités demandent des sanctions et voudraient nous interdire de participer aux décisions s'il y a un conflit d'intérêts. Et pourquoi ne pas nous interdire de dessert tant qu'on y est ?

Ces critiques sont infantilisantes. Comment ne pas faire confiance à des hommes et des femmes qui ont passé tant d'épreuves, de concours et d'examens de grandes universités. Comment ne pas donner carte blanche à ceux qui ont prouvé leurs compétences et leur maturité ? Leur demander de révéler leurs sources de revenus, passe encore... mais avoir un contrôle extérieur et des sanctions, c'est d'une vulgarité sans nom.

Les citoyens européens seraient mieux inspirés de croire en l'Europe, de faire confiance à ceux qui ont prouvé leur excellence. Sans confiance, on ne peut comprendre la subtilité des dizaines de réunions qui ont lieu chaque mois entre parlementaires, Commission et le lobby de la finance. Sans confiance, les centaines de réunions sur la directive sur les marchés d'instruments financiers, modifiant les directives 85/611/CEE du Conseil et la directive 2000/12/CE du Parlement européen et abrogeant la directive 93/22/CEE du Conseil... Vous voyez, vous étiez déjà en train de décrocher... Faites-nous confiance !

Alors, merci qui ?



25 OCTOBRE 2011
REER 21H
THEATRE NATIONAL

111-115, BD. EMILE JACQMAINLAAN - 1000 BXL

Opening concert 11.11.11

CNCI
11.11.11
EN COMBAT DE PLEINS DROITS

GROUNDATION



16—25 OCTOBRE

VRIJHEIDS
FESTIVAL
LIBERTES

CONCERT THEATRE CINEMA
RELAT EXPO

©Photo : Photo Live Ouest - [Http://livewest.blogspot.be/](http://livewest.blogspot.be/)